



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A Toulouse, le 23 mars 2021

Rectorat
Direction des examens et concours
Bureau DEC5

dec5@ac-toulouse.fr

Affaire suivie par :
Corinne VIGUIE (Gestionnaire)
Tél. 05.36.25.71.13

Jordi LLORENS (Chef de Bureau)
Tél. 05.36.25.71.07

**CIRCULAIRE ACADÉMIQUE D'ORGANISATION
BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL
SESSION 2021**

Référence : Circulaire nationale d'organisation version du 3/03/2021 qui annule et remplace la version initiale du 01/12/2020, émise par l'académie d'Aix Marseille,

Documents à l'attention :

- Des établissements privés hors contrat.
- Des candidats individuels et de l'enseignement à distance

999 candidats sont inscrits à la session 2021

I. CALENDRIER

EPREUVES ECRITES			
EPREUVES	DATES	HORAIRES	LIEU
Culture économique juridique et managériale	Lundi 10 mai 2021	14h00 - 18h00	Centres d'écrits - Selon la répartition des candidats
Langues vivantes 1	Mardi 11 mai 2021	10h00 - 12h00	
Culture générale et expression		14h00 - 18h00	
Gestion opérationnelle	Mercredi 19 mai 2021	14h00 - 17h00	
Management de l'équipe commerciale	Jeudi 20 mai 2021	14h00 - 16h30	Voir page 3

Durée de mise en loge : 2h pour toutes les épreuves. Aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition.

Retards aux épreuves : l'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

REMISE DES DOSSIERS PROFESSIONNELS ➔ voir consignes page 5

EPREUVES	DATE	LIEU
-E41 Développement de la relation client et vente conseil -E42 Animation dynamisation de l'offre commerciale -Epreuve facultative « Engagement étudiant » -Epreuve facultative « Entrepreneuriat »	Date limite : Avant le mardi 4 mai 2021 à 12h00 PLATEFORME DEMATERIALISEE Démarches simplifiées : Un lien vous sera transmis ultérieurement	Centre d'examen – selon la répartition des candidats Voir pages 11-12

EPREUVES ORALES

EPREUVES	DATES	LIEU
E41. Développement de la relation client et vente conseil	Lycée Saliège Lundi 14 au jeudi 17 juin 2021	Centres d'examen - Selon la répartition des candidats
	Lycée Bourdelle Mercredi 9 juin au lundi 14 juin 2021	
E42 Animation dynamisation de l'offre commerciale	Lycée Saliège Lundi 21 juin au jeudi 24 juin 2021	Voir pages 12-13
	Lycée Bourdelle Lundi 21 juin au jeudi 24 juin 2021	
Langues vivantes 1 et 2 (obligatoires et facultatives)	Lycée Billières – Toulouse (Anglais et Espagnol) <i>Du mardi 25 au vendredi 28 mai 2021</i> Lycée Pyrène – Pamiers (Anglais et Espagnol) <i>Du mardi 25 au vendredi 28 mai 2021</i>	Voir pages 14-15

Langues rares : du lundi 12 au vendredi 16 avril 2021 (sauf exception Turc : du 25 au 26 mai 2021)
19 candidats – lycée Ozenne et Sainte-Marie de St Sernin Toulouse

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES DE LA SESSION 2021 (classés par ordre alphabétique)

Avant le vendredi 11 juin 2021	Lycée Saliège 3 Rue Georges Bernanos 31131 BALMA
---------------------------------------	--

PUBLICATION DES RESULTATS

Le mercredi 7 juillet 2021 à partir de 18 h 00	www.ac-toulouse.fr (rubrique résultats PUBLINET)
--	--

II. ORGANISATION DES ÉPREUVES PONCTUELLES

⇒ **RAPPEL** : Les listes d'appel, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'épreuves à l'aide de l'application ORGANET.

1. ÉPREUVES ÉCRITES

Elles se dérouleront dans les établissements dénommés ci-après « centres d'écrits » :

CENTRES D'ÉCRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
Lycée Pyrène - Pamiers 69 candidats	Lycée Pyrène (31 cdt), IFA CCI Ariège (17 cdt), Ens. à distance 09 (1 cdt), Individuel 31 (20 cdt)
Lycée Savignac – Villefranche de Rouergue 81 candidats	Lycée Savignac (13 cdt), Lycée Carnus (18 cdt), CCI Rodez (24 cdt), Humanis (14 cdt), Formation Rodez (11 cdt), Ens. à distance 12 (1 cdt)
Lycée Toulouse Lautrec - Toulouse 210 candidats	Lycée Toulouse Lautrec (28 cdt), LTP Billières (31 cdt), ETP ORT Colomiers (19 cdt), Ecole Vidal (58 cdt), ESARC Evolution (44 cdt), , LTP ISSEC Pigier (28 cdt), Lycée Myriam (2 cdt)
Lycée Henri Matisse – Cugnaux 96 candidats	Lycée H. Matisse (26 cdt), ISTEf (70 cdt)
Lycée Mirail /Rive Gauche – Toulouse 47 candidats	Lycée Mirail (13 cdt), ETP Stade Toulousain (7 cdt), Adonis (12 cdt), ETP ADEFI Formation (15 cdt)
Lycée Saliège – Balma 122 candidats	Lycée Saliège (28 cdt), ESICAD (30 cdt), AMIPY (36 cdt), Issec Pigier Formation continue (28 cdt)
Lycée Bagatelle – St Gaudens 34 candidats	Lycée Bagatelle (18 cdt), Ens. A distance 31 (16 cdt)
Lycée Skhole d'Art – Toulouse 50 candidats	Lycée Skhole d'Art (21 cdt), CIEFA (19 cdt). CFAP (10 cdt),
CFA Campus IGS – Blagnac 55 candidats	CFA Campus IGS (33 cdt), Billières formation (22 cdt)
Lycée Pardailhan – Auch 28 candidats	Lycée Pardailhan (27 cdt), Individuel 32 (1 cdt)
Lycée Clément Marot – Cahors 20 candidats	CFA IFA CCI du Lot (19 cdt), Ens. A distance 46 (1 cdt)
Lycée Pradeau la Sède – Tarbes 35 candidats	Lycée Pradeau la Sède (33 cdt), GRETA Midi Pyrénées 65 (1 cdt), Individuels 65 (1 cdt)
Lycée Victor Hugo – Gaillac 77 candidats	Lycée Victor Hugo (21 cdt), IFP Notre Dame (8 cdt), CCI Albi (40 cdt), ESO (4 cdt), Ens. à distance 81 (2 cdt), Individuel 81 (2 cdt)
Lycée Borde Basse – Castres 29 candidats	Lycée Borde Basse (29 cdt)
Lycée Bourdelle – Montauban 46 candidats	Lycée Bourdelle (31 cdt), CCI Montauban (12 cdt), Ens. A distance 82 (3 cdt)

2. ÉPREUVES ORALES (forme ponctuelle)

2.1 Protocole d'acheminement des dossiers numériques supports des épreuves E41 et E42

Le référentiel du diplôme et la circulaire nationale d'organisation du BTS MCO prévoient que les dossiers supports des sous-épreuves E41 et E42 sont remis aux jurys sous format numérique.

NOUVEAUTE Session 2021 :

- Les dossiers professionnels sont désormais dématérialisés et devront être déposés sur la plateforme « démarches simplifiée », pour **le mardi 4 mai à 12h00 au plus tard** directement par chaque candidat selon la procédure et le calendrier prévus (cf. page 1).
- Les candidats en formation veilleront à tenir informé leur établissement du dépôt de leur dossier et pourront « inviter » leur référent dans l'établissement sur leur compte.
- Les établissements veilleront à **contrôler systématiquement le contenu des dossiers de leurs candidats** (pièces à fournir, cachets, signatures...). Le dépôt des dossiers pourra être effectué en établissement par les candidats, sous l'autorité de l'établissement / de l'enseignant référent. Il incombe à chaque établissement d'assurer le suivi des dépôts des dossiers par les candidats et d'identifier à l'avance les éventuelles difficultés.

En cas de dossier non-conforme, le candidat et son établissement en seront informés au moins 1 semaine avant le début de l'épreuve concernée.

Pour chaque candidat :

- 1 dossier support de la sous-épreuve E41 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.
- + Fiche « Engagement étudiant » en PDF (si le candidat s'est inscrit à cette épreuve facultative).
- 1 dossier support de la sous-épreuve E42 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.
- 1 dossier administratif contenant la (les) attestation (s) de stage(s) ou de réalisation de contrat, au format PDF, tamponnées et signées par les personnes habilitées, et pour les candidats redoublants ou revendiquant des bénéfices d'épreuves, le relevé de notes de la session précédente.
- 1 dossier personnel d'une dizaine de pages « Entrepreneurat » en PDF (si le candidat s'est inscrit à cette épreuve facultative)

Remarque : Les noms des fichiers PDF doivent être explicites, conformes aux libellés suivants :

**NOM CANDIDAT-PRENOM-E41-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ENGAGEMENT-ETUDIANT-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-E42-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ADMINISTRATIF-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ENTREPRENEURIAT-MCO**

Chaque candidat devra se présenter à l'épreuve avec un exemplaire « papier » de son dossier

En dehors du dossier déposé avant l'épreuve, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation

L'ensemble des comptes rendus des activités réalisées devra être accessible par le jury lors de l'épreuve. Le candidat se présente à l'épreuve avec un équipement numérique autonome permettant d'accéder au dossier et de le consulter.

Après interrogation, les dossiers numériques seront conservés au centre d'examen jusqu'à la session suivante afin de répondre aux éventuelles contestations.

2.2 Contrôle de conformité des dossiers E41 et E42 (arrêté du 22 juillet 2008)

Les candidats dont le dossier est incomplet seront notifiés par courriel et devront transmettre les pièces complémentaires demandées par mail sous un délai de 1 semaine

Les candidats dont le dossier est non conforme à l'issue du contrôle de conformité reçoivent un courrier postal notifiant la décision de non-conformité et spécifiant l'épreuve concernée

La constatation de non conformité du dossier concernant l'un des points suivants entraîne l'attribution de la note « NV » (non valide) à l'épreuve correspondante:

- absence de dépôt de dossier
- dépôt hors délai
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation
- absence de signature ou de visa sur les documents constituant le dossier par les personnes habilitées à le faire

⇒ **LA NON CONFORMITÉ DU DOSSIER INTERDIT AU CANDIDAT MEME PRÉSENT DE SUBIR L'ÉPREUVE. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.**

LA MENTION "NV" (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **ELLE ENTRAINE L'ÉLIMINATION DU CANDIDAT.**

RAPPEL IMPORTANT : l'absence d'un candidat à une épreuve obligatoire est éliminatoire : le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.

2.3 Déroulement des interrogations orales E41 et E42

Les candidats seront interrogés dans les centres suivants (voir répartition en pages 11-12).

- Lycée SALIEGE 3 rue Georges Bernanos 31131 BALMA
- Lycée BOURDELLE 3 Boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN

⇒ Les centres d'examen ne fournissent aucun matériel. L'accès au réseau de télécommunications ne peut être garanti. Le (la) candidat(e) doit donc disposer d'un matériel autonome et fonctionnel lui permettant de répondre aux exigences de l'épreuve. Il peut s'agir d'un ordinateur portable, d'une tablette, d'un téléphone intelligent (Smartphone) ou de tout autre moyen de communication qui lui assure l'accès à ses documents, la possibilité de les consulter et de les modifier au regard des attendus de l'épreuve. Le (la) candidat (e) peut disposer d'un ou plusieurs de ces appareils. Il doit être en mesure d'assurer la continuité de fonctionnement durant le temps de l'épreuve et ne peut pas compter sur une source d'énergie dans la salle d'interrogation. Si le (la) candidat(e) souhaite avoir un accès au réseau internet, il doit assurer lui-même la connexion.

2.4 ÉPREUVE FACULTATIVE « Engagement étudiant » (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe XX) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E41 « **Développement de la relation client et vente conseil.**

2.5 EPREUVE FACULTATIVE « Parcours de professionnalisation à l'étranger »

L'épreuve prend appui sur deux documents : une grille d'évaluation renseignée par le tuteur de l'entreprise d'accueil à l'étranger (**Annexe 17**) et une note de 8 à 10 pages rédigée par le candidat. Ces deux documents sont présentés à la commission d'interrogation en début d'épreuve. Ils sont conservés pendant un an dans le centre d'interrogation.

2.6 EPREUVE FACULTATIVE « Entrepreneuriat »

L'épreuve facultative Entrepreneuriat s'appuie sur un dossier personnel comportant une dizaine de pages.

Ce dossier doit être déposé par le candidat sur la plateforme « Démarche simplifiée » au plus tard le mardi 4 mai à 12h00, pour la commission d'évaluation.

Dossier au format PDF et libellé suivant : NOM CANDIDAT-PRENOM-ENTREPRENEURIAT-MCO

Retard aux épreuves : L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Le tiers-temps : supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats.

- ▶ **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
- ▶ Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

Matériel candidat : La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera accessible sur le site académique début avril 2021. Il appartient à chaque établissement de la communiquer à ses élèves.

Utilisation de la calculatrice

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, à partir de la session 2020**.

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

- Tous candidats : sur le site de l'académie de Toulouse, rubrique « examens et concours » / « bts » / « examens post-bac » / « matériel candidat » :

<http://www.ac-toulouse.fr/cid86814/materiel-candidats-bts.html>

- Pour les candidats individuels (dont enseignement à distance) : la liste (ne concernant pas toutes les spécialités) sera également disponible pour les candidats individuels avec leur convocation (cf. infra.) »

III. LIVRETS SCOLAIRES, RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES

La duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est **assurée par chaque établissement de formation**.

Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS **figure dans les circulaires nationales d'organisation** transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr**.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.**

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins pour le **vendredi 11 juin 2021**. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Les livrets scolaires seront renvoyés aux établissements et aux candidats individuels ou de l'enseignement à distance courant septembre.

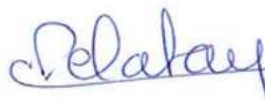
Les relevés de notes seront établis et transmis par mes soins aux candidats dès la première quinzaine du mois de juillet 2021. Ils seront acheminés à l'adresse indiquée par le candidat lors de son inscription à l'examen.

➔ **Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.**

Les diplômes des candidats scolarisés seront adressés par le Rectorat aux établissements au cours du mois d'octobre 2021 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels seront envoyés par mes services courant octobre 2021 à l'adresse fournie lors de l'inscription.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours



Christine PELATAN

PJ : Annexes

CONVOCAION AUX EPREUVES : INSTRUCTIONS A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS ET DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

A compter de la session 2016, **vo**tre convocation aux épreuves sera téléchargeable sur le site www.ac-toulouse.fr, rubrique « examens concours/examens post-bac/brevet de technicien supérieur ».

Vous devrez vous connecter avec votre nom et votre numéro de candidat pour télécharger votre convocation **et** la notice relative au matériel autorisé.

Un courriel (envoyé à l'adresse électronique que vous avez indiqué lors de votre inscription) **vous indiquera votre numéro de candidat et vous informera de la mise en ligne de la convocation**. Ce message vous parviendra au plus tard trois semaines avant le début des épreuves écrites.

Il n'est donc pas prévu d'envoi par la poste, la mise en ligne constituant dorénavant le seul mode de communication de la convocation. Le Rectorat de Toulouse ne saurait être tenu pour responsable en cas de non téléchargement de la convocation et des documents annexes.

RÉPARTITION DES CANDIDATS DANS LES CENTRES D'EXAMEN POUR LES EPREUVES ORALES (forme ponctuelle)

E41 - DEVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL

LYCÉE SALIEGE - BALMA		LYCÉE BOURDELLE - MONTAUBAN	
IFA CCI ARIEGE	17	Formation Rodez	10
Enseignement distance 09	1	Humanis Développement	14
Ecole Vidal	58	CCI Rodez	24
ISTEF	70	Enseignement distance 12	1
Enseignement distance 31	14	CFP AMIPY	34
ISSEC PIGIER formation continue	28	Individuel 31	11
ESARC Evolution	44	ADEFI Formation	15
ETP ORT	19	ETP Stade Toulousain	7
CIEFA	19	CFA Campus IGS	33
LTP Myriam	2	ESICAD	30
LP Mirail	13	CFAP	10
ETP Adonis	12	Billières Formation	22
GRETA M. Pyrénées Sud 65	1	IFA CCI du Lot	19
		Enseignement distance 46	1
		IFP Notre Dame Castres	7
		CCI Albi	40
		ESO	4
		Enseignement distance 81	2
		CCI Montauban IFA 82	11
		Enseignement distance 82	3
TOTAL	298	TOTAL	298

E42 – ANIMATION DYNAMISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE

LYCÉE SALIEGE - BALMA		LYCÉE BOURDELLE - MONTAUBAN	
IFA CCI ARIEGE	17	Formation Rodez	11
Enseignement distance 09	1	Humanis Développement	14
Ecole Vidal	58	CCI Rodez	24
ISTEF	70	Enseignement distance 12	1
Enseignement distance 31	16	CFP AMIPY	36
ISSEC PIGIER formation continue	28	Individuel 31	20
ESARC Evolution	44	ADEFI Formation	15
ETP ORT	19	CFA Campus IGS	33
CIEFA	19	ESICAD	30
LTP Myriam	2	CFAP	10
LP Mirail	13	Billières Formation	22
ETP Adonis	12	IFA CCI du Lot	19
ETP Stade Toulousain	7	Enseignement distance 46	1
Individuel 32	1	IFP Notre Dame Castres	8
Individuel 65	1	CCI Albi	40
GRETA M. Pyrénées Sud 65	1	ESO	4
		Enseignement distance 81	2
		CCI Montauban IFA 82	12
		Individuel 81	2
		Enseignement distance 82	3
TOTAL	309	TOTAL	307

ANGLAIS

LYCÉE BILLIERES - TOULOUSE		LYCÉE PYRENE - PAMIERIS	
CCI Rodez	15	IFA - IFC CCI Ariège	8
HUMANIS Développement	11	Enseignement distance 09	1
FORMACTION RODEZ	11	ETP ORT	19
ECOLE VIDAL	45	ESARC EVOLUTION	44
LTP MYRIAM	2	ISTEF	54
LP MIRAIL	13	ETP Stade Toulousain	7
CFA Campus IGS	18	ADONIS	12
BILLIERES FORMATION	15	CFP AMIPY	36
CIEFA	14	ADEFI FORMATION	15
Enseignement distance 31	12	CFAP	10
Enseignement distance 46	1	ESICAD	30
CFA IFA CCI du Lot	10	Individuel 31	10
ISSEC PIGIER formation continue	24	Individuel 32	1
IFP Notre Dame	6	Individuel 65	1
CCI Albi	40	GRETA M. Pyrénées Sud 65	1
ESO	4	LGT Pardailhan	9
Enseignement distance 81	2	LTP Pradeau la Sède	3
Individuel 81	1		
CCI Montauban IFA 82	12		
Enseignement distance 82	1		
LTP Charles Carnus	2		
LTP Issec Pigier	7		
LGT Toulouse Lautrec	4		
LGT Victor Hugo	1		
TOTAL	271	TOTAL	261

ESPAGNOL

LYCÉE BILLIERES - TOULOUSE		LYCÉE PYRENE - PAMIERS	
CCI Rodez	11	IFA - IFC CCI Ariège	11
HUMANIS Développement	3	ETP ORT	1
BILLIERES FORMATION	6	ISTEF	16
CIEFA	5	LPO PYRENE	2
Enseignement distance 31	3	ETP ORT	2
ISSEC PIGIER formation continue	4	ESICAD	1
CFA IFA CCI du Lot	9	CFP AMIPY	7
IFP Notre Dame	2	ADEFI FORMATION	2
ESO	1	CFAP	9
LGT R.Savignac	7	LP SKHOLE D'ART	1
LTP Charles Carnus	3	CIEFA	1
CCI Rodez	3	CFA Campus IGS Blagnac	15
FORMACTION RODEZ	5	ECOLE VIDAL	13
LTP Billières	4	Individuel 31	2
LTP Myriam	2	LGT Pardailhan	5
LTP Issec Pigier	4	LTP Pradeau la sède	12
LGT Toulouse Lautrec	2		
LGT H.Matisse	1		
LGTP Saliège	24		
Billières Formation	1		
LGT V.Hugo	2		
IFP Nôtre Dame	1		
LPO La Borde Basse	3		
CCI Albi	3		
ESO	1		
CCI Montauban	1		
Enseignement distance 82	1		
TOTAL	112	TOTAL	100

EF.3 - EPREUVE FACULTATIVE - ENTREPRENEURIAT

Du lundi 28 juin au mercredi 30 juin 2021

Interrogations : 9h00 et 14h00

LYCEE SALIEGE	
LPO Pyrène	6
IFA CCI Ariège	17
CCI Rodez	24
LTP Billières	23
LGT Saliège	7
Individuel 32	1
CFA IFA CCI du Lot	19
LTP Pradeau la Sède	2
LGT Victor Hugo	20
LPO La Borde Basse	29
CCI d'Albi	26
TOTAL	174

LE DOSSIER DE L'ÉPREUVE « E41 – E42 »

I. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier comprend deux parties, distinctement séparées l'une de l'autre.

1. PREMIERE PARTIE (dite partie administrative)

Catégorie de candidats	Pièces à fournir
Candidats scolaires en formation initiale (y compris les candidats scolaires de l'enseignement à distance--CNED)	⇒ Certificat(s) de stage
Candidats apprentis (y compris les apprentis de l'enseignement à distance—CNED)	⇒ Attestation(s) de réalisation du contrat justifiant du statut d'apprenti
Candidats de la formation continue en contrat de professionnalisation (y compris ceux de l'enseignement à distance—CNED)	⇒ Attestation(s) de réalisation du contrat de professionnalisation
Candidats ayant échoué à une session antérieure et INSCRITS A L'ÉPREUVE	⇒ Certificat de stage ou de travail
Candidats inscrits au titre de leur expérience professionnelle	Certificat(s) de travail justifiant de trois années effectives d'activités professionnelles, dans un emploi de niveau au moins égal à celui de technicien, dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme postulé (Ce ou ces certificat(s) de travail peut/peuvent être remplacé(s) par un ou plusieurs certificat(s) de stage précisant la durée et la nature dudit stage)

2. SECONDE PARTIE, SUPPORT DE L'INTERROGATION

- 1 dossier support de la sous-épreuve E41 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.
- + Fiche « Engagement étudiant » en PDF (si le candidat s'est inscrit à cette épreuve facultative).
- 1 dossier support de la sous-épreuve E42 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.

Remarque : Les noms des fichiers PDF doivent être explicites, conformes aux libellés suivants :

**NOM CANDIDAT-PRENOM-E41-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ENGAGEMENT-ETUDIANT-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-E42-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ADMINISTRATIF-MCO**

II. NOMBRE DE DOSSIERS

➡ Le candidat devra se présenter le jour de l'épreuve avec un exemplaire du dossier E41 et E42 identique à celui déposé sur la plateforme Démarche simplifiée date butoir le mardi 4 mai 2021, accompagné de tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.